

que 20.7 p. 100 des femmes qui travaillent sont mariées à des hommes gagnant moins de \$10,000 par an et doivent donc travailler pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Ils démontrent également que 47 p. 100 des familles où le mari et la femme travaillent, tous deux gagnaient moins de \$15,000 en 1975 c'est-à-dire moins du revenu moyen.

Nous constatons donc clairement monsieur l'Orateur que la plupart des femmes dans notre société sont dans la même situation que de nombreux autres travailleurs. Elles travaillent pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille et non pas pour s'acheter une deuxième automobile. Les femmes qui travaillent ne constituent pas un phénomène social comme l'un de nos chers conservateurs d'Edmonton l'a déclaré un jour à la Chambre. Elles travaillent pour gagner leur vie et comme telles méritent la protection du programme d'assurance-chômage.

C'est particulièrement vrai du fait que si mauvaise que la situation de l'emploi puisse être pour les hommes, elle l'est encore davantage pour les femmes. Cette situation s'aggravera encore si cette loi est adoptée. Il est souvent plus difficile pour les femmes que pour les hommes de trouver des emplois de longue durée si bien que l'obligation pour les gens de travailler plus longtemps avant d'avoir droit aux prestations s'ils en ont déjà bénéficié est une mesure qui frappera durement les femmes. N'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que toutes ces mesures sont prises au moment même où il est démontré que les femmes bénéficient de moins en moins de l'assurance-chômage.

Une étude comparative des prestataires de l'assurance-chômage portant sur les dix dernières années, en Ontario, étude faite encore une fois par le Conseil de planification sociale du Toronto métropolitain, démontre une tendance visiblement à la baisse du nombre de femmes bénéficiant de ce programme. Autrement dit, alors qu'un plus grand nombre de femmes ont besoin de s'intégrer à la main-d'œuvre pour que leur famille puisse joindre les deux bouts, en réalité elles peuvent de moins en moins bénéficier du programme d'assurance-chômage, à mesure que le gouvernement les attaque, d'abord par la réglementation et maintenant par une mesure législative.

L'exigence voulant que les nouveaux arrivés travaillent plus longtemps frappera aussi durement les jeunes, hommes et femmes, mais il portera un coup particulièrement dur aux femmes plus âgées qui voudraient retourner sur le marché du travail après s'être consacrées pendant un certain nombre d'années à élever leur famille. Un grand nombre de ces femmes qui ont passé de nombreuses années à la maison n'ont pas l'expérience qui leur serait nécessaire et il leur est très difficile de trouver mieux qu'un emploi temporaire. Un grand nombre de ces femmes vont travailler pour des entreprises comme les bureaux d'emplois temporaires. A partir de maintenant, non seulement leur faudra-t-il travailler pour ces sangsues mais elles perdront en plus leur admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

On pourrait en dire autant de la modification qui limite les prestations de ceux qui travaillent plus de 20 heures par semaine. Ces articles du bill ne visent pas ceux qui gagnent beaucoup d'argent en quelques heures, comme le contexte du bill le laisse sous-entendre. Ils visent les milliers de femmes qui

travaillent à temps partiel dans les magasins à rayons parce qu'elles ne peuvent trouver d'emploi à plein temps.

Le gouvernement fédéral libéral a longuement expliqué qu'il modifiait la loi pour n'inclure que ceux qui font régulièrement partie de la main-d'œuvre active mais ce genre de mesure démontre clairement qu'il n'admettra jamais que si les femmes ne font pas régulièrement partie de la main-d'œuvre ce n'est que parce qu'il n'y a pas assez d'emploi pour elles.

L'écrivain R. H. Robinson, a bien traité de cette question dans un article paru dans le *Canadian Forum*. Il écrit:

«Les femmes qui travaillent ou qui désirent travailler font l'objet de plus en plus de critiques à mesure que le chômage augmente. On a de plus en plus tendance, comme après la Seconde Guerre mondiale, à vouloir convaincre les femmes que leur véritable rôle n'est pas d'aller travailler mais de s'occuper de leur famille au foyer. Au lieu de faire marginalement partie de la main-d'œuvre active, elles en seraient complètement isolées. C'est un peu comme si on traitait une maladie non en guérissant le patient, mais en niant l'existence de la maladie».

Comme cela fait l'effet de déjà entendu, monsieur l'Orateur, pour ceux d'entre nous qui depuis des années entendent le gouvernement dire que les problèmes du pays, comme le chômage, n'existent pas! Le gouvernement essaie encore une fois de gagner sur les deux tableaux. Premièrement, il accuse les femmes de n'apporter qu'un salaire d'appoint—celles qui sont visées par les mesures discriminatoires de ce bill—et d'enlever des emplois aux hommes. Maintenant on nous dit qu'ils ne veulent pas travailler assez pour être admissibles aux prestations. C'est l'éternelle petite salade libérale qui veut nous faire croire que s'il y a du chômage c'est de la faute des chômeurs.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 10 heures?

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

### LES TRANSPORTS—L'ACHEMINEMENT DU GRAIN VERS LES POINTS D'EXPORTATION

**M. Don Mazankowski (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, ma question de ce soir porte sur les problèmes constants que connaît le Canada à propos de la manutention du grain et de son réseau de transport. Il est grand temps de faire quelque chose pour inciter le ministre et son gouvernement à l'action car notre système de manutention du grain est insuffisant et souvent sous-utilisé, dans certaines régions et à certains moments. En outre la question n'est pas d'hier.

Les carences de nos systèmes de transport et de manutention du grain se traduisent par des pertes sur les marchés d'exportation. Cette situation nuit à notre réputation et nous ne pouvons plus nous poser en fournisseurs de céréales dignes de confiance sur les marchés extérieurs; elle fait naître en outre le mécontentement et le dégoût chez les céréaliculteurs ou pour dire les choses plus brutalement, elle se chiffre, pour ceux-ci et pour notre économie, par une perte de plusieurs millions de dollars par an. A moins qu'on ne fasse très bientôt quelque chose de concret, voire de révolutionnaire, le Canada continuera à souffrir et risque même de voir sa position traditionnelle de premier producteur céréalier mondial fort compromise. Il ne